LETTRE MUNICIPALE

N°2

PRINTEMPS – ÉTÉ 2021

LES VANS
Brahic Chassagnes Naves

SOMMAIRE

Santé	p.2
École	p.3
Travaux	p.4
Environnement et espaces verts	p.4
La vie au bourg	p.5
Communication	p.5
Culture	p.6
Patrimoine	p.7
Finances	p.8
Développement et économie locale	p.10
Les communes associées	p.11
À vous la parole	p.12
Infos utiles et contacts	p.12

LE MOT DU MAIRE

Chères amies, chers amis,

Nous sommes toujours confrontés à la pandémie en cours. Notre assiduité dans le respect des gestes barrières nous donne l'espoir d'une sortie de crise courant mai.

Ce sera l'occasion pour tous de pouvoir enfin ressentir un souffle d'air pur et de liberté.

J'en profite pour féliciter la CPTS ainsi que tous les professionnels de santé qui contribuent au bon fonctionnement du centre de vaccination des Vans. Ce centre concerne un territoire de 40 000 personnes et j'en suis, personnellement, très fier.

Petit point sur le budget communal : Il a été voté à la majorité, controversé par l'opposition, mais permet néanmoins de dégager 803 000 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Cela nous autorise de la souplesse au niveau de la capacité d'emprunter afin de réaliser les projets enclenchés (tennis-boulodrome couvert, achats fonciers, projet ancien hôpital, wc publics...)

Je voudrais terminer sur une note optimiste. Je souhaite qu'avec la venue des beaux jours, nous puissions retrouver une vie sociale digne de ce nom, revivre normalement avec nos familles et amis, pouvoir rouvrir nos commerces et s'asseoir aux terrasses de nos cafés et restaurants. C'est mon vœu le plus cher avec celui de créer de nouveaux liens de fraternité.

Votre maire, Jean-Marc Michel

SANTÉ

Collecte des masques chirurgicaux

La commune s'est dotée de boites pour le recyclage des masques chirurgicaux. Nous trouvons trop souvent des masques sur la voie publique ou dans des poubelles non affectées à cet usage.

Pour aider nos employés communaux, merci de jeter vos masques dans ces boîtes en carton que vous pouvez trouver aux entrées de la mairie, de la maison des associations, du centre d'accueil, de la station médicale, de l'école maternelle, de l'école primaire publique et de l'école Saint Joseph.

Pensez à nos agents qui œuvrent pour la propreté de notre commune.

Bilans sur la vaccination et les tests de dépistage du Covid-19

La vaccination a commencé sur notre commune au début février avec l'ouverture d'un centre relais du centre hospitalier des Cévennes Ardéchoises (hôpital local). Les professionnels de santé regroupés au sein de la CPTS Sud Ardèche Cévennes avec l'appui du centre hospitalier des Cévennes Ardéchoises ont démarré la vaccination avec les plus de 75 ans. Courant février la préfecture et l'ARS ont acté les Vans comme centre de vaccination suite à la bonne organisation des professionnels.

La commune des Vans a collaboré avec la CPTS et l'hôpital local pour l'aménagement de l'espace Fernand Aubert avec le prêt de la salle et l'installation des barnums.

Cette organisation concerne la population des 3 communautés de communes à savoir Beaume Drobie, Gorges de l'Ardèche et Pays des Vans en Cévennes.

Au départ le centre était doté de 120 doses par semaine puis au fil des semaines l'ARS a augmenté le nombre pour arriver début avril à 144 doses par jour. La vaccination des patients a continuellement évolué en fonction des directives gouvernementales. Au moment où cette lettre paraît, toutes les personnes de plus de 18 ans y ont accès.

La commune remercie l'implication des professionnels de santé de notre territoire, de l'hôpital local, des professionnels de santé des autres communautés de communes et de nos agents pour cette organisation très efficace.

Nous adressons un merci particulier à nos professionnels de santé retraités qui ont repris du service pour cette situation exceptionnelle.

L'équipe municipale sera à l'écoute et facilitera la santé sur notre territoire dès qu'elle le pourra.

En ce qui concerne les tests de dépistage, la commune a donné son accord pour l'ouverture d'un centre de dépistage dans la petite salle du centre d'accueil depuis le 15 janvier. Du lundi au vendredi les professionnels de santé de la CPTS se relaient de 13h à 15h pour réaliser les tests Covid. La commune a mis à disposition un agent pour apporter ces tests en fin de cession à Saint-Paul-le-Jeune. Le labo sud les récupère tous les soirs pour effectuer les analyses.

Un grand merci à la CPTS Sud Ardèche Cévennes qui est dans son rôle essentiel avec cette pandémie, à savoir mettre en place des missions de santé populationnelle.

Sébastien Gadilhe, 4e adjoint

ÉCOLES

Vers une école numérique...

Au conseil municipal du 23 février 2021 nous avons délibéré favorablement pour approuver et donner suite à la convention « Label Écoles numériques 2020 » mais aussi à l'appel à projet pour un socle numérique scolaire dans « le cadre du plan de relance pour la continuité pédagogique en 2021 » initié par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Ces deux projets permettront aux élèves de l'école élémentaire publique d'obtenir l'acquisition d'une culture et de compétences numériques.

En ce qui concerne la convention « Label Écoles Numériques », nous avons voté une dépense de 14824 euros pour du matériel informatique. Cette dépense sera minorée par une subvention de 7000 euros. Dans « le cadre du plan de relance 2021 » le projet s'élèvera à 3500 euros par classe mais sera subventionné à hauteur de 70%. Ceci permettra d'équiper les classes en PC portables, Ipad... mais également d'acquérir un vidéo projecteur, une caméra et un PC portable pour la direction.

Nous voudrions aussi souligner les autres actions mises en œuvre en faveur de l'école élémentaire depuis le début de notre mandature et remercier le personnel du pôle éducation pour son implication.

Les actions :

- Vote par le conseil municipal de la modernisation des coins cuisson et froid de la cuisine scolaire pour un coût de 41 940 € TTC
- Dédoublement des réfectoires des classes élémentaires pour répondre au protocole sanitaire de l'éducation nationale (tables séparées de 2m entre les élèves de chaque classe)
- Maintien d'une entreprise privée pour la désinfection des salles de classe chaque jour
- Mise aux normes de l'alarme incendie durant les vacances d'été 2020
- Adaptation de la garderie avec la mise en place de zones par classe pour éviter le brassage des classes.

Enfin, l'Académie nous signale qu'une classe va fermer à la rentrée de septembre 2021 (de nombreux élèves entrant au collège). Le Maire a fait un courrier à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Ardèche afin d'obtenir un recomptage à la rentrée.

Christiane Raynard, 5e adjointe

Végétalisation des talus près du cinéma Vivans avec la participation de l'association École buissonnière et la classe de CP de l'école publique (voir page 4)

TRAVAUX

Les ordures ménagères

Au sein de la commission Travaux, une section « ordures ménagères » a été créée avec 6 conseillers municipaux. Suite à une rencontre avec le SICTOBA, nous avons décidé de mettre en place une information sur le tri et le compostage urbain suivant une politique générale de réduction des déchets. Vous recevrez très bientôt une plaquette explicative en ce sens. L'objectif commun est de diminuer nos déchets organiques et recyclables, cela est devenu un impératif ; un bien pour la planète, mais également des économies financières pour chacun d'entre nous.

Prochainement un site pilote de collecte d'ordures ménagères et de compostage de quartier verra le jour dans la commune.

Fibre optique

Les travaux de fibre optique avancent. Un chantier d'enfouissement des câbles va débuter entre le parking du Roussillon et la Maison de services au public, avenue des Droits de l'Homme. De là découleront les alimentations des autres quartiers vanséens. Un autre chantier de ce type est prévu avenue Ferdinand Nadal d'ici la fin de l'été.

Déplacements doux et sécurité

Trois radars pédagogiques avec capteurs ont été installés aux entrées de la ville pour inciter les automobilistes à ralentir, à la fois dans une optique de sécurité mais également à visée écologique. Dans le même temps nous mettons en place des racks vélos au nombre de 80 répartis par 2,3,4 ou 5, certains abrités ou fermés, le tout sur une trentaine d'emplacements disséminés dans la ville.

L'hôpital

Conjointement à la communauté de communes, nous avons sollicité le SDEA (Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche) pour faire une étude d'aménagement et de programmation de travaux concernant le tènement de l'ancien hôpital. Elle sera terminée à la mi-juillet et devra permettre la réalisation d'un projet d'aménagement intégrant la future structure médicale.

Concernant le projet de tennis – boulodrome, le permis de construire a été signé au mois de mars et la consultation des entreprises est en phase de finalisation.

Thierry Capiod, 2e adjoint

ENVIRONNEMENT ET ESPACES VERTS

Vous avez dû remarquer quelques changements dans l'aménagement paysager de la commune. Nous avons réalisé avec nos agents, à l'entrée de la ville, un rond-point qui suggère l'histoire du pays, avec la construction d'une borie (petite cabane en pierres sèches) et l'implantation de ruches-tronc qui accueillent déjà des abeilles. Un autre projet est en cours sur Naves, en vue de l'obtention de l'agrément APICITÉ pour 2022. Nous avons procédé au fleurissement des abords de l'école maternelle, et à la végétalisation des talus près du cinéma Vivans entre autres (avec la participation de l'association Ecole buissonnière et la classe de CP de l'école publique). D'autres aménagements sur Brahic, Chassagnes et Naves verront bientôt le jour.

Françoise Rieu-Fromentin, Maire déléguée de Chassagnes, référente Environnement et Espaces verts

LA VIE AU BOURG

Accès au stade de football :

La municipalité a décidé l'ouverture du stade de football au public après une forte demande de la population.

De plus, des dégradations régulières des grillages se produisent mobilisant nos agents du service technique. Cela permettra à tous et surtout à notre jeunesse de jouer, de courir librement sur le stade lorsque celui-ci n'est pas occupé par une association. Les travaux seront effectués par nos agents au courant du printemps avec une ouverture côté du tennis en interdisant l'accès aux 2 roues et aux animaux.

Animation :

L'Équipe municipale est bien consciente de cette période restrictive que nous vivons. La crise sanitaire que nous traversons maintenant depuis plus d'un an, ne nous permet pas de vous donner à ce jour un agenda ferme des animations.

Nous attendons les protocoles sanitaires qui sont en cours de finalisation auprès des ministères.

Sachez que nous avons une forte volonté de relancer dès que possible les festivités sur notre commune. Dans sa séance du 13 avril dernier, le conseil municipal a voté des crédits conséquents, dans le cadre du budget prévisionnel 2021, pour les animations et festivités à venir.

Bien sûr tout dépendra des conditions sanitaires*.

Soyez certains que nous souhaitons comme tous les Vanséens que la vie reprenne son cours normal, toute l'équipe -élus et agents- se mobilise dans ce sens.

Nous travaillons avec ferveur depuis le début de l'année sur divers projets qui nous espérons verront le jour bientôt.

**Les animations seront à retrouver sur les supports de communication municipale (panneau lumineux, page facebook, site internet et affichages)*

Cathy Eschalier, 1ère adjointe

COMMUNICATION

L'analyse des outils numériques démontre un fort intérêt dans le visionnage des conseils municipaux en direct sur la page facebook, avec une moyenne de 1500 vues par vidéo. Pour les personnes ne disposant pas de cette application, la mairie a également créé une « chaîne YouTube » où l'on peut retrouver toutes ces séances.

La page facebook Mairie des Vans compte aujourd'hui plus de 800 « abonnés », un chiffre en constante augmentation et nous vous remercions de suivre l'actualité communale par ce biais.

Lors du conseil municipal du 13 avril, il a été voté un contrat pour la refonte du site internet de la commune avec un prestataire local. Ce travail nécessite, bien-sûr, du temps ; et nous espérons voir le renouveau de ce site d'ici la fin de l'été. Le souhait est véritablement de pouvoir vous présenter un site plus clair, plus lisible, plus attractif, et tout cela en mettant en avant des contenus précis, actualisés et à vocation informative pour tous. Nous sommes impatients de pouvoir vous le dévoiler... Encore un peu de patience !

Nicolas Broche, conseiller municipal, référent communication

MUSÉE
DES VANS
musée de France

CULTURE

Cabinet de CURIOSITÉS

UNE SAISON YANKEL

Exposition « Cabinet de curiosités, une saison Yankel » – Musée des Vans 2021

Le Musée des Vans présente l'exposition Cabinet de curiosités, une saison Yankel (suite)

- Ouverture jusqu'au 31 décembre 2021*.
  Horaires variables selon période.
- De nombreux rendez-vous en lien avec l'exposition :

Conférences, concerts, exposition photographique Yankel intime de Matthieu Dupont (vacances scolaires), rencontres artistiques, visites commentées, animations et ateliers enfants...

Ces événements sont à retrouver en ligne
sur le site www.les-vans.fr/musee

**La date d'ouverture et la programmation peuvent évoluer en fonction des conditions sanitaires et des directives gouvernementales en vigueur.*

PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION

Suite aux fermetures successives en raison de la situation sanitaire en 2020, le musée des Vans a choisi de prolonger l'exposition « Cabinets de curiosités, une saison Yankel » afin de permettre au public de découvrir l'univers de cet artiste, et également de pouvoir proposer un cycle d'événements et de rendez-vous culturels (déprogrammés en 2020) en lien avec cette exposition. En hommage au peintre Yankel, l'exposition dévoile les créations éclectiques de cet artiste inspiré par les arts brut, naïf et populaire, et par ailleurs, influencé par sa terre d'accueil : l'Ardèche. De ces souffles multiples naissent des œuvres composites qui suscitent en nous curiosité, émerveillement et expérience de l'art.

L'exposition présentera, en continu, le film de Christian Tran Le Manège de Yankel (56').

Exposition conçue et réalisée par le musée des Vans avec le soutien du Département de l'Ardèche.

JACQUES YANKEL

Jacques Kikoïne, dit Yankel, naît en 1920 à Paris. Il passe son enfance dans la cité de La Ruche, où son père, le peintre Mikhaïl Kikoïne s'est installé fin 1912.

Après une première carrière de géologue en Afrique, à l'âge de 35 ans, il se consacre pleinement à la peinture et obtient rapidement une solide notoriété à Paris, New-York ou Tokyo. Il a exposé un peu partout en France et à l'étranger. Il avait élu domicile en Ardèche, à Labeaume, où il continua de créer dans son atelier jusqu'à la veille de son centième anniversaire.

Ateliers Le Musée à La Loupe : tous les mercredis

Pour chaque nouvelle exposition temporaire, l'équipe du musée met en place un nouvel atelier ! En lien avec « Cabinet de curiosités », les enfants peuvent alors devenir des « apprentis collectionneurs », mais également, tour à tour, des « apprentis géologues, archéologues ou ethnologues ».

L'atelier est ouvert aux enfants âgés de 6 à 10 ans, tous les mercredis de l'année à 15h (durée environ une heure), accompagnés d'un adulte. Gratuit pour les enfants, tarif prix d'entrée habituel (3 euros) pour l'adulte accompagnant.

Inscriptions et réservations conseillées (nombre de places limitées à 12 enfants).

TARIFS Plein tarif : 3€ / Groupes de plus de 10 personnes et Pass Parc : 2,50€ / Gratuit pour les moins de 12 ans

HORAIRES DU MUSÉE *Les horaires sont actualisés sur le site internet : www.les-vans.fr/musee*

ADRESSE DU MUSÉE

4, rue du Couvent – 07140 Les Vans
mediation-musee@les-vans.fr / 04 75 37 08 62
Toutes les informations sont à retrouver sur www.les-vans.fr/musee

INFORMATIONS CORONAVIRUS

Dans le contexte sanitaire actuel, les visiteurs sont invités à respecter les mesures barrières en vigueur : porter un masque, se désinfecter les mains à l'entrée (gel hydroalcoolique disponible à l'accueil de l'établissement) et à respecter les directives en cas de symptômes.

PATRIMOINE

La Commune des Vans entretient le patrimoine historique local. Deux chantiers de restauration sont prévus sur la commune pour 2021.

Le premier chantier, assez complexe, concerne le caveau des prêtres des Vans, situé au cimetière. Cette belle chapelle funéraire du XIXe siècle abrite les sépultures des prêtres des Vans depuis son origine, et celles des Carmélites depuis la fermeture du couvent en 1971. L'édifice nécessite d'importants travaux de mise hors d'eau et de restauration des enduits, mobiliers et décors... Pour que ce bâtiment emblématique de l'histoire religieuse vanséenne continue sa traversée du siècle...

Le second chantier concerne une calade du village de Chassagnes. Endommagée au fil du temps, cette voie de circulation va faire l'objet d'une restauration typique de la région, car elle met en jeu les techniques de la pierre sèche. Pour cette opération, pas moins de trois chantiers participatifs de quelques journées sont prévus avec une association spécialisée : deux chantiers grand public et un chantier pour des participants ayant déjà une expérience de la maçonnerie. Alors avis aux amateurs, tout comme aux professionnels !

Ces deux chantiers de restauration communaux sont menés en partenariat avec le Département de l'Ardèche, la Fondation du Patrimoine, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Enfin la Commune lance une souscription publique pour soutenir ces opérations. Les généreux donateurs auront davantage d'informations, sur demande, en mairie.

FINANCES

Les comptes administratifs 2020

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le compte administratif est le reflet exact des dépenses et recettes exécutées au cours de l'exercice N-1. Le Maire (l'ordonnateur) est chargé de son exécution et le Trésorier (comptable) est personnellement responsable du contrôle de l'ensemble des opérations budgétaires. Le document récapitulant ces opérations s'appelle le compte de gestion, sachant que les documents ordonnateur et comptable doivent être complètement similaires. De plus, le compte administratif est vérifié par le contrôle de légalité de la Préfecture.

Nous allons donc vous présenter les dépenses et recettes des quatre budgets gérés en 2020 :

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNE LES VANS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		855 666,47		667 573,82
Opérations de l'exercice	2 609 847,03	3 293 231,85	2 913 023,74	1 224 359,20
Totaux	2 609 847,03	4 148 898,32	2 913 023,74	1 891 933,02
Résultat de clôture		1 539 051,29	1 021 090,72	
Besoin de financement de l'exercice			1 021 090,72	
Restes à réaliser			1 080 458,17	856 315,61
Déficit de financement des restes à réaliser			224 142,56	
Besoin total de financement			1 245 233,28	

L'excédent de fonctionnement de 1 539 051,29 va servir à couvrir le déficit d'investissement ; le solde sera reporté en fonctionnement pour 2021

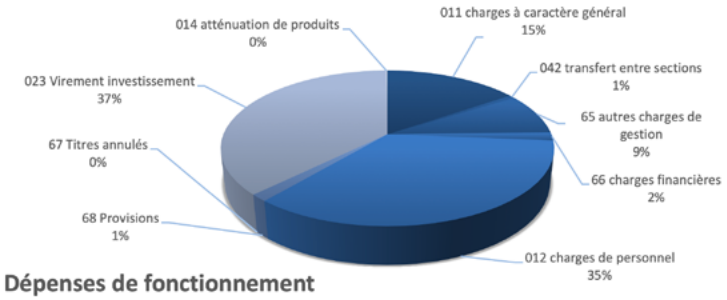

Dépenses de fonctionnement

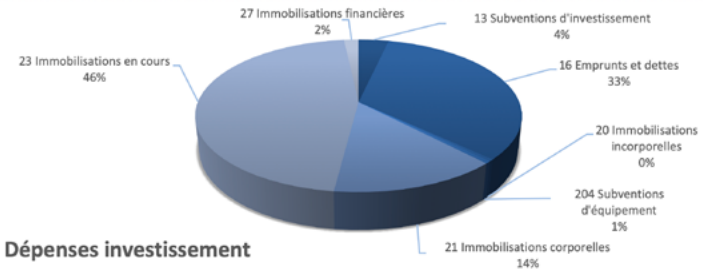

Dépenses investissement

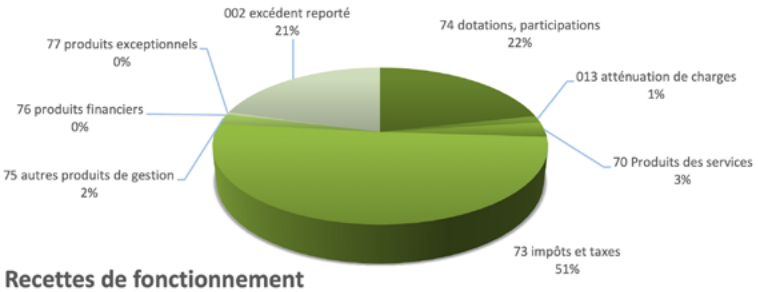

Recettes de fonctionnement

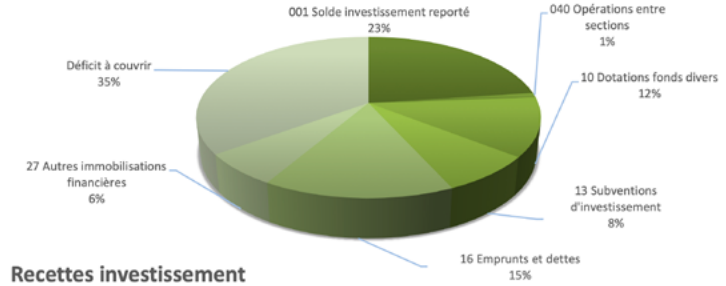

Recettes investissement

Les budgets prévisionnels Commune et Chaufferie bois ont été votés à la majorité le 13 avril 2021.

Ces deux budgets feront l'objet d'une lettre municipale spécifique et détaillée à paraître fin juin 2021.

D'ores et déjà, la municipalité peut annoncer la stabilité des taux d'imposition locale (à savoir taxes foncières sur le bâti et le non-bâti), sachant que l'Etat a compensé comme prévu le produit attendu de la taxe d'habitation.

Il est à noter que tous les documents budgétaires sont consultables en mairie et que toute information complémentaire peut être donnée sur rendez-vous, soit avec Monsieur le Maire ou la 3e adjointe, Josy Laurent.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	21 568,80		358 581,09	
Opérations de l'exercice	32 114,30	75 434,31	214 614,41	489 364,01
Totaux	53 683,10	75 434,31	573 195,50	489 364,01
Résultat de clôture		21 751,21	83 831,49	
Besoin de financement de l'exercice			83 831,49	
Restes à réaliser				
Déficit de financement des restes à réaliser			0,00	
Besoin total de financement			83 831,49	

L'excédent de fonctionnement de 21751,21 ne suffira pas à couvrir le déficit d'investissement le solde sera reporté en déficit d'investissement pour 62 080,28 en 2021

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOGEMENTS LE ROUSSILLON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				
Opérations de l'exercice	168 319,22	168 319,22	190 000,00	168 319,22
Totaux	168 319,22	168 319,22	190 000,00	168 319,22
Résultat de clôture		0,00	21 680,78	
Besoin de financement de l'exercice			21 680,78	
Restes à réaliser				
Déficit de financement des restes à réaliser			0,00	
Besoin total de financement			21 680,78	

Ce compte administratif 2020 clôture ce budget annexe

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		69 862,96		247 131,07
Opérations de l'exercice	253 004,17	147 957,96	258 853,39	273 836,50
Totaux	253 004,17	217 820,92	258 853,39	520 967,57
Résultat de clôture	35 183,25			262 114,18

Ce compte administratif 2020 clôture ce budget annexe suite au transfert de la compétence au Syndicat de l'Eau (SISPEC), conformément à la délibération du Conseil Municipal du 2 novembre 2020.

Concernant le budget de la commune, le Compte administratif fait apparaître tous les ans un excédent de fonctionnement. Sachant qu'à ce jour , le capital restant dû s'élève à 3 399 853 €, un nouvel emprunt peut être envisagé pour l'exercice 2021. En effet, la capacité d'autofinancement permet à la collectivité d'emprunter 6 fois l'excédent annuel tout en gardant un équilibre budgétaire correct.

Lors de l'élaboration du budget 2021, nous reviendrons sur ce sujet afin de vous permettre d'appréhender l'équilibre budgétaire qui sera respecté avec les nouveaux projets d'investissement prévus, sans augmentation des impôts locaux communaux.

Josy Laurent, 3e adjointe

DÉVELOPPEMENT ET ÉCONOMIE LOCALE

Information sur les bons cadeaux

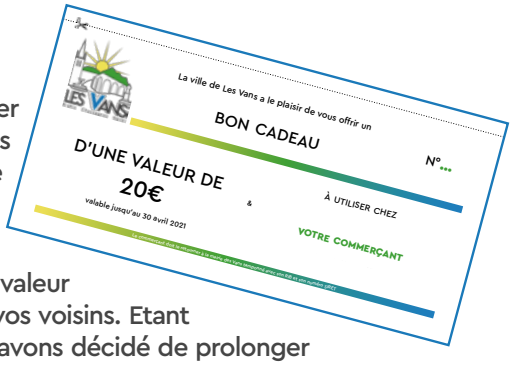

Le conseil municipal a voté un budget de 30 000 € pour aider les commerçants pendant cette pandémie. Les commerces concernés par cette opération sont ceux qui ont subi une fermeture administrative au deuxième confinement. Les commerçants entrant dans cette liste ont été avertis par courriel et par courrier.

Vous avez dû recevoir dans vos boîtes aux lettres un bon d'une valeur de 20€. Vous pouvez les échanger ou les donner à vos proches, à vos voisins. Etant donné que nous sortons à peine d'un troisième confinement, nous avons décidé de prolonger l'utilisation de ces bons jusqu'au 30 JUIN 2021.

Nous voulons soutenir nos commerçants de proximité qui souffrent de cette pandémie et surtout nous voulons impliquer la population dans ce soutien.

Les familles n'ayant pas encore reçu de bons cadeaux peuvent s'adresser à notre pôle animation à la maison des associations. Les agents communaux seront à votre écoute pour tout complément d'information et pour nous faire remonter les éventuels problèmes.

Sébastien Gadilhe, 4e adjoint

Marché : label Ici.C.Local

Depuis quelques mois, de nouvelles étiquettes colorées fleurissent sur les étals de nos marchés ! Porté par l'office du Tourisme Cévennes d'Ardèche, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, et sous l'impulsion des communautés de communes et communes concernées, le dispositif Ici.C.Local (marque déposée par L'INRAE signifiant Innovation pour la Coopération et l'Information en Circuit Local) résulte d'une démarche collective qui a pour but :

- d'informer les consommateurs sur l'origine des produits
- de valoriser les acteurs des circuits courts des territoires
- de favoriser la coopération entre les producteurs, commerçants et consommateurs
- de rendre les consommateurs acteurs de leur système alimentaire

Concrètement, Ici.C.Local est un système d'étiquetage des produits par code couleur qui garantit un produit local et de saison. Trois couleurs d'étiquettes à identifier :

VERT pour un produit local, en vente directe et de saison

ORANGE pour la revente en circuit local et de saison

VIOLET pour la revente d'un produit non local ou hors saison

** Définition d'un produit local : dans ce projet il s'agit d'un produit qui sera ardéchois ou bien d'une provenance d'un rayon de deux communes limitrophes ou 30km autour du marché concerné.*

La mise en place de ces nouvelles étiquettes est effective depuis décembre 2020 sur les marchés de Joyeuse, Lablachère, Les Vans et Saint-Paul-le-Jeune.

À ce jour, une trentaine de producteurs est engagée dans la démarche, ils sont principalement maraîchers, apiculteurs, chevriers, fromagers ou encore artisans du goût.

Souhaitons un bon développement à cette démarche sur nos marchés !

Source : Office de tourisme Cévennes d'Ardèche.
Plus d'informations
07 76 97 72 34 / projet@cevennes-ardeche.com

LES COMMUNES ASSOCIÉES

BRAHIC

Sécurisation du cimetière : Les agents communaux ont fabriqué et posé une très belle barrière métallique pour sécuriser l'accès au cimetière. Elle sera peinte très prochainement. Merci à eux.

Marie-Jeanne Lapierre, Maire déléguée de Brahic

CHASSAGNES

Bienvenue à tous les nouveaux Chassagnards, que je n'ai pas encore rencontrés et le meilleur à venir pour tout le monde. Des travaux de voirie Impasse de la Rompude ont été réalisés pour faciliter l'accès et le stationnement. D'autres vont suivre dans la Plaine et les Grads, ainsi que dans les locaux de la mairie.

Françoise Rieu-Fromentin, Maire déléguée de Chassagnes

NAVES

Quelques travaux d'aménagement à l'entrée du village ont été réalisés. Je tiens spécialement à remercier ici François Barbot (qui part à la retraite ce mois-ci après deux années de détachement du CNRS pour travailler au musée en tant qu'agent technique) qui a repeint le Point infos. Et merci également aux agents techniques communaux pour la réalisation de butées sur les places de parking à l'entrée du village.

Hubert Thibon, Maire délégué de Naves

À VOUS LA PAROLE !

Le mot de l'opposition

Nous voulons profiter de cette tribune pour revenir sur le vote du Conseil Municipal du 23 février relatif à la démarche PANDA. Initiée par le Département de l'Ardèche et portée par la CC du Pays des Vans en Cévennes, cette démarche vise à protéger de façon pérenne les terres agricoles et espaces naturels soumis à une pression foncière importante. Sur notre commune étaient essentiellement concernées la plaine de Chassagnes, la combe de Naves et une partie des Gras de Chassagnes. À l'heure où les thèmes de l'autonomie alimentaire, du consommer local, de la limitation de l'artificialisation des sols... paraissent essentiels, la majorité municipale (à 3 exceptions près) a décidé de refuser l'adhésion de notre commune à ce dispositif, et ce sans qu'un véritable débat de fond ait pu avoir lieu au sein du Conseil. Nous déplorons vivement cette décision que nous estimons en parfaite contradiction avec les engagements pris par l'équipe majoritaire en faveur de la transition écologique.

Paulette Carémiaux, Arnaud Froment, Jean-Paul Manifacier

INFOS UTILES

MAIRIE LES VANS

LUNDI	8H30–12H30	13H30–17H30
MARDI	8H00–12H00	13H30–17H00
MERCREDI	8H30–12H30	13H30–17H30
JEUDI	8H00–12H00	13H30–17H30
VENDREDI	8H30–12H30	13H30–17H00

04 75 87 84 00 – contact@les-vans.fr

www.les-vans.fr

& : Mairie des Vans

numéro d'astreinte: 07 78 41 91 12

5 rue du Temple
07140 Les Vans

MAIRIE BRAHIC

Vendredi 9h à 12h – Permanence supplémentaire (sans secrétariat) le mardi de 15h à 17h
04 75 37 23 19

MAIRIE CHASSAGNES

Lundi de 13h30 à 17h30
04 75 94 98 04

MAIRIE NAVES

Mardi de 13h30 à 17h
04 75 94 98 05

- Les élections départementales et régionales sont reportées aux dimanches 20 et 27 juin.

- Horaires La Poste : Dans le cadre du Contrat de Présence Postale Territoriale, les horaires des bureaux de la Poste des Vans évoluent à partir du 28 juin et jusqu'au 6 septembre :

  Lundi : fermé
  Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
  Samedi : de 9h à 12h

- Point sur la législation en matière de plantation de végétaux :

  Conformément au Code Civil, la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

  • Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètres.

  • Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

UN PEU DE LÉGÈRETÉ

« Le bonheur n'est pas toujours dans un ciel éternellement bleu, mais dans les choses les plus simples de la vie. »

Confucius

Directeur de la publication : Jean-Marc Michel; délégué à la lettre municipale : Nicolas Broche. Crédits photos et illustrations : Mairie des Vans, Matthieu Dupont©Département de l'Ardèche. Maquette et impression : Atelier Pluriel, 07140 Les Vans - Imprimé sur papier 100% recyclé respectant les normes de développement durable PEFC. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages ou images publiées dans la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon ». (Loi du 11 mars 1957, art. 40 et art. 41 et Code Pénal art. 425) - CODE ISSN 1629-0933